

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 octobre 2016

Association ADEAF

Adresse : 18 rue du Camp de cheval 70000 Frotey-les-Vesoul

Mail : contact.adeaf@ gmail.com

Le 21 octobre 2016, de 9h à 9h30, les membres de l'association ADEAF, Association pour le développement de l'Enseignement de l'Allemand en France) se sont réunis au Lycée du Bois d'Amour de Poitiers en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la présidente Mme Thérèse Clerc.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Thérèse Clerc, présidente de l'association.

Elle était assistée par deux membres du bureau exécutif de l'ADEAF : M. Frédéric Auria, rapporteur et M. Jean Michel Hannequart, président de séance.

Mme Monika Delafraie, Mme Gisela Lefebvre et M. Vincent Müller ont été désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Modifications des statuts de l'association (cf. document joint)

Le Président de séance a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres dans le bulletin numéro 132 de l'Association.

Il a été fait lecture des différentes modifications proposées.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

La révision des statuts actuels a été lancée début 2014, alternant échanges en commission statuts et travail en réunion du bureau exécutif et du bureau exécutif élargi aux présidents de régionales.

Il s'agit d'avoir un mode de fonctionnement plus réactif grâce à un bureau national allégé, qui remplacerait le bureau exécutif actuel, pléthorique, et un scrutin de liste au lieu d'un scrutin nominatif, afin de permettre un travail en équipe plus efficace, sans pour autant remettre en cause le rôle de la conférence des présidents, incluant les présidents des régionales, les membres élus du bureau national et les membres de droit, qui définit la politique de l'association, mise ensuite en œuvre par le bureau national.

Les partisans du scrutin nominatif ont fait valoir que ce mode d'élection correspondait mieux aux traditions de notre association et qu'il permettait de réunir toutes les bonnes volontés. Ils craignent qu'un scrutin de liste conduise à un appauvrissement de notre recrutement et de notre capacité à proposer des voies originales pour la promotion de l'allemand.

A l'issue du débat entre les membres, la discussion ayant porté essentiellement sur la question du mode d'élection du bureau de l'association (scrutin de liste ou scrutin nominatif), sur le nombre de membres du bureau et sur le rôle de la conférence des présidents, le président de séance a mis aux voix la modification des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1533 voix sur 1855.

Détail des votes individuels et des votes des régionales

52 individuels

21 régionales

73 bulletins de vote au total

POUR 1533 = 82,64 %

CONTRE 175 = 9,4 %

ABSTENTIONS 145 = 7,8 %

BLANC 1 = 0,1 %

NUL 1 = 0,1 %

NB : suite à une incompréhension, la régionale de Bordeaux n'a pas eu le bulletin pour voter sur ce point (= 88 voix manquantes, qui n'auraient pas changé le résultat des votes)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 9 heures 30 ;

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Poitiers, le 21 octobre 2016

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Jean Michel Hannequart

Brigitte Gély